

CHAPITRE IV

L'UKRAINE, LA GUERRE ET LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Dominique Arel

Le concept de crimes de guerre est le cousin juridique du concept de massacre en sciences sociales¹. Tel que judicieusement défini par Jacques Sémelin, un massacre est un processus de violence organisée contre des civils². Même si, dans une situation concrète sur le terrain, la frontière entre individus armés et civils peut être ambiguë, une délimitation conceptuelle, idéale-typique, du type d'individus visés est centrale à notre compréhension analytique, et normative, de la violence de masse. Une formation armée peut être « dévastée », « écrasée », voire « anéantie » dans un violent affrontement. Un « massacre », toutefois, implique un usage asymétrique de la violence contre des gens incapables de se défendre, la définition première d'un civil. L'usage de violences physiques à l'endroit de civils intentionnellement visés est, en principe, considéré comme un crime de guerre, une action violant les conventions modernes sur la conduite de la guerre³. En d'autres termes, un massacre, dans l'univers juridique, est nécessairement un acte criminel.

Établir, sur des bases légales ou analytiques, l'existence d'un crime de guerre ou d'un massacre peut être extrêmement difficile, pour trois raisons. La première a trait à l'intention. Puisque, comme l'enseignait Durkheim, les phénomènes sociaux tendent à résulter de conséquences imprévues de l'action humaine, la détermination de l'intention originale ne peut être un exercice de linéarité inversée, où les résultats expliquent les causes. La controverse explosive autour de la notion de « dommages collatéraux » est au cœur de cette problématique. Ainsi, le fait que la majorité des victimes de l'incursion armée israélienne dans la bande de Gaza en décembre 2008-janvier 2009 était des civils prouve-t-il en soi que l'armée israélienne a sciemment ciblé des non-combattants afin de les terroriser ou de les punir, ou ces nombreuses pertes civiles ont-elles surtout été incidentes à l'attaque de militants armés qui choisissent d'opérer en zones urbaines⁴?

L'intention derrière un acte de violence touchant des civils est, toutefois, rarement, sinon jamais, établie par l'entremise d'ordres

clairs et univoques, ce qui inexorablement entraîne l'interprétation de cette violence sur le terrain de la controverse, particulièrement autour de la notion de « génocide », le plus systématique des massacres, où l'intention est d'exterminer un groupe dont la composition est unilatéralement déterminée par les agresseurs⁵. Par exemple, le débat extrêmement chargé sur la catégorisation de la famine ukrainienne porte essentiellement sur le type de violence que Staline entendait administrer envers les Ukrainiens, à partir de 1932, face au présumé « sabotage » des réquisitions de grain en Ukraine. La famine a-t-elle été le produit d'une négligence criminelle face aux conséquences certaines d'une politique excessive de réquisition du blé, ou s'explique-t-elle par une intention d'affamer la paysannerie ukrainienne afin de briser toute expression nationale d'intérêts ukrainiens⁶?

Le deuxième obstacle à la détermination d'un crime de guerre ou d'un massacre a trait à la catégorisation du groupe victimisé. Dans les tactiques insurrectionnelles de l'ère moderne, les combattants cherchent à se « fondre » parmi la population civile⁷. Un civil qui nourrit et supporte logistiquement des guérillas, parfois par la contrainte, est-il toujours un civil? Puisque des combattants armés se déguisent souvent en civils, comment alors identifier avec certitude le statut de civils en zones de combats? Cette question continue d'alimenter un débat tendu dans les cercles politiques et juridiques⁸. Les opérations de contre-insurrection, ainsi que les actes d'insurgés, font systématiquement face à cette question épineuse, dans un contexte où, comme nous l'apprend la littérature sur la violence de masse, à la fois le ciblage intentionnel des civils et la politique de minimiser, sinon d'éviter, de les cibler, peuvent constituer des stratégies d'attaque⁹.

La violence de masse impliquant un grand nombre de civils peut être le fruit d'une indifférence quant à leur sort en zones de combat ou, tout au contraire, d'une perception qu'ils doivent être punis collectivement pour des exactions commises contre un groupe au nom duquel la violence est initiée. La Shoah, par son ampleur, était une attaque sans précédent contre des gens qui n'opposaient aucune résistance armée, à quelques exceptions près¹⁰, mais qui avaient été ciblés en tant que Juifs présumés, collectivement responsables d'un complot contre le régime nazi. Le massacre à grande échelle des Tutsis au Rwanda en 1994 eu lieu à la suite d'une invasion armée de milices tutsis depuis l'Ouganda, mais la presque totalité des victimes tutsis n'était pas liée à cette attaque. Ils avaient été rendu collectivement responsables, par une faction radicale de dirigeants hutus, du danger présumé qui guettait la nation hutu¹¹.

Ce type d'*intention* est à l'origine du troisième obstacle, soit l'omission dans les représentations collectives de la mémoire de

massacres – de civils, forcément, puisqu’un massacre, par définition, vise des civils – perpétrés au nom du principe de responsabilité collective. Le refoulement de la mémoire, parmi les survivants d’un massacre, peut résulter de l’incapacité de revivre, par le souvenir, une expérience intensément traumatisante¹². Le refoulement peut cependant s’expliquer par des motifs davantage politiques que psychologiques, lorsque le récit d’un massacre est perçu comme contredisant un narratif de légitimité politique. L’Union soviétique a nié pendant 54 ans l’existence de la famine de 1932-1933 parce que la mort par la faim de millions de paysans était incompatible avec l’affirmation que la collectivisation constituait une étape nécessaire dans la construction d’une société éthiquement et économiquement supérieure au capitalisme – le socialisme¹³. L’État turc, près d’un siècle après le massacre des Arméniens de 1915, continue de nier que ces massacres constituaient un « génocide ». La perception qu’une telle reconnaissance remettrait en question la légitimité de la création de l’État turc kémalien reste répandue¹⁴. Une mémoire sélective du passé, précisons-le, n’est pas l’apanage des seuls intérêts étatiques, puisqu’elle s’observe tout autant chez des acteurs non-étatiques avec, au premier plan, les mouvements de libération nationale et les mouvements nationalistes.

Ce chapitre se propose d’explorer cette problématique de l’amnésie politique à partir du narratif nationaliste ukrainien de la mémoire des massacres perpétrés durant la Deuxième Guerre mondiale. Le cas ukrainien se démarque, non pas par la particularité de sa dynamique mémorielle – l’omission de passages ombrageux du passé étant le propre de tout narratif nationaliste, en Occident ou ailleurs – mais plutôt par sa portée historique et géopolitique. Historiquement, l’Ukraine est le territoire ayant connu les premiers grands massacres de la Shoah. Géopolitiquement, l’Ukraine cherche à se faire accepter comme un État « européen », à un époque caractérisée par un nouveau consensus à l’Ouest quant à la nécessité d’un regard critique sur le passé national, et particulièrement sur la Shoah comme symbole du mal absolu¹⁵. C’est ce qui explique pourquoi cette violence contre les civils commise il y a plusieurs générations est devenue centrale aux projets ukrainiens de démocratisation et d’eupéanisation. D’une certaine façon, ces crimes de guerre ont acquis plus d’importance maintenant qu’à l’époque où ils ont été commis.

MÉMOIRES ET REPRÉSENTATIONS COLLECTIVES

La mémoire est une représentation d’événements qu’un individu a connus de son vivant, ou se représente par le biais de la transmission sociale. Lorsque ces événements s’intègrent à des narratifs de construction nationale, la mémoire devient un moyen d’expression identitaire. On

serait tenté de parler de mémoire individuelle lorsqu'elle exprime une expérience vécue, et de mémoire collective lorsqu'elle se réfère à un événement dont le sens s'est retransmis à travers le temps. La réalité, cependant, est plus complexe.

Nous savons tous, de notre expérience personnelle, que la mémoire est une faculté qui oublie. Notre faiblesse à se souvenir n'est cependant pas seulement liée au passage du temps. La mémoire individuelle peut être remodelée par la façon dont certains événements sont mémorialisés collectivement. Ce sont les embûches du champ de l'histoire orale. Un individu peut se souvenir d'un événement différemment de la façon qu'il l'a initialement ressenti, au terme d'un processus d'intériorisation de l'interprétation socialement dominante de l'événement. Les post-modernes ajouteraient que l'intervalle est aussi court que le temps qui s'écoule en inscrivant un témoignage, par exemple, dans un journal intime. Vu de cet angle, toute mémoire est filtrée et aucun fond de vérité ne subsiste à des représentations changeantes¹⁶.

Deux projets en cours d'histoire orale sur la violence commise contre les Juifs en Ukraine durant la Seconde Guerre mondiale nous aident, cependant, à clarifier ce qui distingue mémoire individuelle et mémoire collective. Le premier est le projet, largement médiatisé en France, du Père Patrick Desbois et de son organisation œcuménique *Yahad-in Unum* d'identification des sites d'extermination de la Shoah en Ukraine¹⁷. La Shoah, la politique d'extermination de toute la communauté juive, débuta en Ukraine à l'été 1941 et devint, selon l'expression du Père Desbois, une « Shoah par balles », où la grande majorité des Juifs assassinés en Ukraine furent tués localement, dans des fosses communes, en plein jour et devant témoins. Presque tous les sites d'extermination étaient demeurés non-identifiés depuis. Desbois et son équipe sont à la recherche de témoins qui, enfants ou adolescents à l'époque, ont vu comment les Juifs furent tués dans leur localité. Les témoins sont surtout des paysans, des « petites gens », qui témoignent pour la première fois puisque « personne ne leur a demandé auparavant »¹⁸. Tel ce vieillard qui, lorsqu'il était un gamin perché du haut d'un arbre, a vu comment les Juifs ont été massacrés dans la forêt de Lysynychi à Lviv. « Nous étions terrifiés », se rappelle-t-il, « puisque nous pensions que nous serions les derniers dans la tombe »¹⁹.

Le deuxième projet est une série d'entretiens menés au printemps 2009 à Lviv, chef-lieu de la province de Galicie en Ukraine occidentale, par Eva Himka, dans le cadre d'un projet piloté par l'historien John-Paul Himka. Mme Himka rencontra un certain nombre de retraités ayant vécu la guerre, des Ukrainiens « nationalistes », dans la mesure où ils demeurent socialement engagés et considèrent que l'Organisation des Ukrainiens Nationalistes (OUN) et l'Armée Insurrectionnelle Ukrainienne (UPA) incarnaient le mouvement pour la libération nationale de l'Ukraine²⁰.

Le projet avait pour but de recueillir des témoignages sur la mémoire de la Shoah. Le terme lui-même porta à confusion, puisque plusieurs témoins croyaient qu'ils seraient interrogés sur la Famine-Holodomor, de plus en plus appelée, dans les cercles nationalistes, « l'Holocauste » ukrainien²¹.

La mémoire de la violence contre les Juifs s'avéra toutefois éparse. La plupart se souvenaient de la Shoah comme une affaire concernant Allemands et Juifs et qui commença par la construction des ghettos juifs, une opération qui avait impliqué des Polonais, mais, dans leur témoignage, certainement pas des Ukrainiens. Fait révélateur, personne ne se souvenait de la vague de pogroms qui avait déferlé sur toute la Galicie, incluant Lviv, à l'arrivée des troupes allemandes en juin 1941, même si des actes de violences avaient été commis dans des rues où les témoins vivaient à l'époque²². Une dame, qui était à Kiev lors du massacre de Babi Yar en septembre 1941, où près de 34 000 Juifs furent assassinés en deux jours dans un immense ravin, déclara que tous les Juifs avaient été évacués avant son arrivée quelque temps auparavant. D'autre part, les témoins en avaient long à dire sur le Holodomor, un massacre que ni eux, ni leurs parents n'avaient vécu, puisque l'Ukraine occidentale appartenait alors à la Pologne et n'avait connu ni collectivisation, ni confiscation inhumaine de ses vivres. Ces témoins, écrit John-Paul Himka, semble « se remémorer davantage un génocide duquel ils étaient absents (le Holodomor) que celui auquel ils étaient présents (la Shoah) »²³.

D'un côté, les témoins du Père Desbois racontent en détail l'horreur qu'ils ont vue. De l'autre, les interlocuteurs de Eva Himka n'ont pas de souvenir du terrible pogrom qu'ils n'ont pu ne pas voir ou, à tout le moins, entendre à la maison ou chez les amis. Ce contraste du témoignage semble s'expliquer par le rapport que ces personnes âgées entretiennent avec la politique. Desbois a interrogé des paysans pour qui la politique est l'affaire de gens éduqués et puissants. Eva Himka a parlé à des urbains militant pour la défense de l'intégrité du projet national ukrainien. John-Paul Himka est frappé par l'homogénéité des témoignages recueillis, constituant, pour lui, « un cas littéral de mémoire collective ». Les témoins du Père Desbois, à l'opposé, ne semblaient pas réciter un narratif socialement transmis de mémoire collective. Leurs témoignages dénotent une certaine cohérence cumulative à travers les villages visités à travers l'Ukraine par l'équipe Desbois, mais sans pour autant découler d'un narratif officiel appris, puisque les États soviétiques et ukrainiens, ainsi que le mouvement nationaliste ukrainien, ont largement omis la représentation de la Shoah dans leurs narratifs. Fait crucial, ils ont choisi le souvenir, plutôt que le déni de mémoire.

À la lumière de ce parallèle entre ces deux projets d'histoire orale, il nous semble que les témoignages de l'équipe Desbois s'inscrivent dans un projet d'investigation historique jetant un éclairage sur des

événements du passé, alors que les interviews de l'équipe Himka incarnent une représentation officielle (au sens de mouvement social cohérent, pas nécessairement, dans ce cas, au sens étatique) de l'Histoire dont l'intention n'est pas de comprendre, mais de légitimer un projet politique. Cette distinction entre Histoire et Mémoire a été proposée par Gérard Noiriel²⁴. La mémoire, pour Noiriel, est un récit moral, le type de discours dominant, de l'Antiquité au XIXe siècle, dont la mission est de juger les acteurs du passé sur un registre de dénonciation ou de réhabilitation par rapport à un projet politique contemporain²⁵. Ainsi, l'indépendance nationale a ses « héros » et ses « ennemis ».

Le narratif mémoriel a quatre caractéristiques. En premier lieu, il essentialise les groupes, perçus comme des entités organiques, à l'intérieur duquel les membres n'ont pas d'autonomie d'action. Ainsi, dans le narratif soviétique classique de la guerre, le « peuple soviétique », uni et indivisible, s'est soulevé contre l'envahisseur « fasciste » pour sauver la mère-patrie et l'humanité alors que, dans le contre-narratif prédominant en Ukraine occidentale, la « nation ukrainienne », tout aussi unie, a combattu l'occupation « russe » ou « allemande » dans un effort héroïque qui a jeté les fondations de l'indépendance ukrainienne²⁶. En deuxième lieu, il accorde un statut de victime au groupe-protagoniste du récit. Le narratif soviétique-russe met l'accent sur le fait que le « peuple soviétique » a subi le plus grand nombre de morts des pays européens pendant la guerre²⁷. Le narratif nationaliste ukrainien, quant à lui, décrit des Ukrainiens « affamés » par le régime soviétique (Holodomor), « pacifié » par l'État polonais de l'entre-guerre, et « assassinés » par la police secrète soviétique (NKVD) dans les prisons de l'Ukraine occidentale au moment de l'invasion allemande en juin 1941.

La troisième particularité d'un narratif mémoriel est que ce narratif du passé est présenté comme « authentique », ne tolérant aucune « falsification ». Alors que l'Histoire, en tant que discipline des sciences sociales, invite à la ré-interprétation constante du passé provoquée par la découverte de nouvelles sources, l'élaboration de nouvelles approches et l'inspiration de débats ouverts et rigoureux, le narratif mémoriel présuppose, à l'inverse, une vérité objective demandant à être révélée par les gardiens de la science. Cette logique se profile derrière la proclamation, par le président russe Medvedev au printemps 2009, de la création d'une commission étatique contre les prétendues « falsifications » de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale²⁸.

Un récit historique peut être falsifié, au sens où des faits sont sciemment fabriqués. La position soviétique, pendant cinquante ans, d'imputer la responsabilité du massacre des officiers polonais à Katyn aux forces allemandes, alors qu'il avait été commis par le NKVD sur ordre de Staline, est un cas probant. Cependant, la plupart des controverses mémorielles portent sur l'omission, plutôt que la fabrication. La mémoire officielle soviétique, et maintenant russe, ne parle pas du manque de

préparation soviétique face à l'invasion allemande, des massacres du NKVD, ou des viols de masse lors de marche de l'Armée rouge vers Berlin. Les mémoires nationalistes, ukrainiennes ou baltes, dans ce cas, ne parlent pas de la responsabilité de leur militants dans des violences commises contre des civils, incluant la population juive. La « falsification », de cet angle, est inhérente à la Mémoire traditionnelle, qui s'insurge de l'omission d'autres mémoires, tout en restant aveugle aux siennes.

Enfin, et quatrième, le narratif mémoriel sert à légitimer un projet politique. L'Union soviétique a émergé de la guerre comme une super-puissance et la Russie de Vladimir Poutine, semble-t-il, associe la réaffirmation de son statut de grande puissance à la présentation incontestée de la Russie comme la grande victime héroïque de la guerre²⁹. À l'inverse, les Ukrainiens nationalistes légitiment l'indépendance ukrainienne par le droit immémorial des Ukrainiens à l'auto-détermination, droit pour lequel une insurrection ukrainienne s'est battue héroïquement durant la Deuxième Guerre mondiale³⁰.

La mémoire, au sens de Noiriel, est un oubli sélectif du passé, de la même façon que la nation, au sens de Renan, se construit sur l'oubli, ou « l'erreur historique », puisque « l'investigation historique [...] remet en lumière les faits de violence qui se sont passés à l'origine de toutes les formations politiques³¹. » C'est le fond de la question. Noiriel fait coïncider le développement de la science historique avec l'agrandissement de l'espace civique permettant à des historiens professionnels de critiquer les narratifs mémoriels étatiques légitimant le pouvoir³². Le cas ukrainien, toutefois, illustre deux aspects supplémentaires de cette vocation démocratisante de la recherche historique, soit le fait que des acteurs sociaux peuvent développer des mémoires collectives aussi existentialistes et amnésiques que les mémoires étatiques³³, ainsi que l'influence des facteurs sur la reconfiguration des mémoires.

Ce dernier point introduit la troisième dimension de la mémoire, après les récits de témoins et l'usage de la mémoire comme récit moral. La mémoire peut être également abordée comme un paradigme interprétatif nous permettant de refondre le passé afin de mieux comprendre le présent. Le but n'est pas de reconstruire un passé plus acceptable, comme dans le récit moral où le groupe avec lequel un individu s'identifie se voit donner une supériorité éthique dans le théâtre de l'histoire, mais plutôt de repenser le passé afin de nous permettre de mieux interroger les questions moralement épineuses de notre temps. L'exemple de la Shoah nous permet d'éclaircir notre pensée. Depuis trois décennies, Auschwitz est devenu le symbole du mal absolu dans l'histoire moderne³⁴. Cependant, en mettant l'accent sur le meurtre impersonnel industrialisé³⁵, la mémoire d'Auschwitz, en quelque sorte, a détaché la Shoah des atrocités – la violence de masse contre les civils – qui continuent de marquer notre monde contemporain. Avec les

chambres à gaz, la Shoah est perçue comme unique, non seulement dans le but visé (l'extermination totale d'un peuple), mais aussi par ce moyen sans précédent, ce qui explique pourquoi l'événement est nommé à part (Shoah, Holocauste), et non via un concept comparatif (génocide). Cette distance donne une portée un peu abstraite au leitmotiv « plus jamais ! ». La Shoah-Auschwitz nous semble loin de la violence autour de nous.

Toutefois, en créant l'expression « Shoah par balles » pour décrire la première phase de la Shoah dans les territoires soviétiques, le Père Desbois a ramené notre attention sur les massacres commis sur le terrain lorsque les agresseurs n'étaient qu'à quelques pieds de leurs victimes, une « intimité » de la violence caractéristique des violences de masse jusqu'à ce jour. Vu d'une perspective micro, chaque épisode de la destruction des Juifs en Ukraine en 1941-1942 nous force à réfléchir sur pourquoi et comment des hommes armés détruisent des communautés entières dans le contexte de guerres d'agression, de guerres civiles, de guerres insurrectionnelles ou contre-insurrectionnelles et de guerres de dépossession³⁶. La perspective micro du Père Desbois nous invite à penser en termes comparatifs, en faisant de la Shoah, ou plutôt de ses composantes locales, l'élément central dans notre quête de compréhension de la violence de masse contre les civils. L'objet n'est pas de nier que la Shoah est unique à plusieurs égards, à la fois par sa portée – l'extermination de plus de 95 pour cent de la population juive des territoires appartenant à la Pologne avant la guerre – et par la profondeur insondable de l'horreur atteinte durant la deuxième phase des meurtres dépersonnalisés des camps de la mort, un chapitre de la condition humaine relevant sans doute mieux des littéraires et des philosophes. Le fait demeure que probablement la plupart des Juifs qui ont péri dans la Shoah, et la plupart des Juifs de l'Est, ont été tués à bout portant, tout près de leur lieu de résidence³⁷. « La Shoah par balles » altère notre mémoire de la Shoah en la rapprochant de notre mémoire de l'histoire des massacres de la modernité.

Dans la mémoire des guerres, un massacre particulier peut se transformer en symbole. Srebrenica, le massacre d'une cohorte entière de musulmans bosniaques en âge de combattre par des milices serbes le 11 juillet 1995, a contribué, sans aucun doute, à totalement discréditer les doléances serbes dans les représentations occidentales de la guerre, permettant à l'armée croate, avec l'approbation tacite de l'OTAN, d'attaquer le territoire sécessionniste serbe de Krajina, ce qui conduisit à la migration forcée (nettoyage ethnique) de la population serbe et, quelques années plus tard, légitimant une guerre contre la Serbie afin de prévenir un « génocide » au Kosovo. Le massacre de Srebrenica, déclaré « génocide » par la Cour pénale internationale en 2007, est devenu le symbole (honné) en Occident de la guerre en Bosnie³⁸.

Le paradigme micro de la violence contre les civils nous fait prendre conscience que des communautés entières, dans les territoires soviétiques

durant la guerre, ont été anéanties pour des raisons n'ayant rien à voir avec la Shoah. Le paradigme nous permet d'introduire l'autre symbole majeur de la mémoire occidentale de la guerre, celui d'Oradour-sur-Glane, ce village exterminé par un bataillon SS en juin 1944, semble-t-il par représailles à une embuscade d'officiers SS organisée par la Résistance, et dont le lieu s'est transformé en musée permanent de la victimisation française par la barbarie nazie³⁹. Dans les années 1960, l'Union soviétique a érigé un mémorial similaire dans la ville biélorusse de Khatyn, dont la population avait été également exterminée par un bataillon SS par mesure de représailles. À l'exception de milieux académiques restreints, Khatyn, cependant, reste largement méconnu dans la mémoire occidentale de la guerre, même si l'étendue des massacres de type Khatyn n'a aucune commune mesure avec l'expérience des États occidentaux sous l'occupation allemande. Oradour a été la seule population villageoise détruite par les Nazis. En Biélorusse et Ukraine, sites de la résistance soviétique, un millier de villages ont été brûlés⁴⁰. Si la métaphore de la « Shoah par balles » nous fait réaliser qu'il y a eu des centaines de Babi Yars de différentes tailles dans les provinces occidentales soviétiques avant Auschwitz, une autre métaphore nous est nécessaire pour nous faire comprendre qu'il y a eu un millier d'Oradours avant Oradour.

Une métaphore, dans ce contexte, est un construit symbolique nous invitant à jeter un nouveau regard sur un événement du passé, à remodeler notre mémoire collective, telle qu'exprimée dans nos conversations, narratifs et rites. La métaphore incarne un changement assez fondamental dans ce que nous jugeons essentiel de se remémorer. Au cours des dernières décennies, un des changements les plus importants de la mémoire occidentale des massacres nous semble avoir été l'accent prioritaire accordé aux individus face à des collectivités essentialisées. La notion de droits humains a graduellement pris le dessus sur la notion de raison d'État dans le discours, sinon la pratique, de l'Occident. Notre thèse est la suivante: les massacres de civils ont été justifiés ou, le plus souvent qu'autrement, omis des représentations collectives (mémoires) au nom de l'intérêt d'État ou au nom de la nation. Le corollaire de la primauté des droits humains – en premier lieu, le droit à la vie – est qu'un massacre ne peut plus se justifier, ouvertement ou implicitement. Cette thèse ne concerne pas la violence politique en tant que telle, puisque la guerre de légitime défense a ses fondements éthiques⁴¹, mais bien les massacres, soit la destruction délibérée des civils. Les massacres sont injustifiables en toutes circonstances. Un massacre, par définition, est toujours un crime de guerre.

L'UKRAINE DES MASSACRES

L'Ukraine, durant la Deuxième Guerre mondiale, a été le théâtre de cinq différents types de violences de masse contre les civils. Trois d'entre

eux ont déjà évoqués jusqu'ici : la Shoah, qui extermina environ 1,5 million de Juifs civils, surtout entre 1941 et 1943 ; la destruction de plus de 300 agglomérations dans le cadre de la guerre contre l'insurrection partisane ; et l'assassinat de milliers de prisonniers politiques, surtout ukrainiens, dans les prisons du NKVD en juin 1941⁴². Les deux autres cas ont été la mort par la faim de près de deux millions de prisonniers de guerre soviétiques, une importante proportion originaire d'Ukraine, dans des camps d'internement primaires, et le massacre d'environ 40 000 civils polonais par l'armée insurrectionnelle ukrainienne (UPA) dans la province de Volhynie en 1943⁴³. Un nombre indéterminé de civils ont aussi péri à la suite des conditions extrêmement dures de l'occupation, particulièrement dans le *Reichskommissariat* Ukraine⁴⁴.

La centralité de l'individu dans l'éthique contemporaine nous amène sur le terrain de la déconstruction des narratifs dominants de la mémoire collective en tant que récits moraux. Dans un récit moral, les protagonistes incarnent des entités organiques – la « nation », le « peuple », le « parti », la « résistance » – dont les actes relèvent de la certitude morale et de la supériorité politique. Les récits moraux sont trompeurs, parce qu'ils exagèrent et qu'ils omettent. Le narratif soviétique de la guerre, en effaçant comme phénomène distinct et par sa préhension que des « citoyens soviétiques », et non des Juifs, furent tués par les forces allemandes, déforme ce en quoi les agresseurs croyaient, soit que les Juifs trouvés en territoire occupé devaient être liquidés parce qu'ils constituaient la cinquième colonne de la « commune judéo-bolchévique »⁴⁵. Dans la logique démente, tout Juif était considéré comme une menace à la sécurité du Reich.

Comme nous l'avons vu, les forces allemandes ont ciblé plusieurs groupes de civils dans leurs opérations meurtrières en Ukraine dans les territoires soviétiques occupés en 1941-1944, mais seuls les Juifs (et les Roms) se sont vus décerner le traitement particulier d'une extermination systématique sur une base « raciale ». La documentation historique sur ce point est irréfutable. De la même façon qu'il n'existe aucune justification morale ou politique pour les meurtres de la Shoah, il ne peut exister aucune justification morale ou politique pour l'obfuscation de la Shoah dans les narratifs post-soviétiques de la Russie et l'Ukraine sur la guerre⁴⁶. Ce point de vue est devenu consensuel dans le discours civique et politique de l'Europe sur la guerre. Il ne s'agit pas de réduire les massacres de la guerre à la Shoah, mais bien de rendre prioritaire l'individu, la victimisation des civils dans notre façon d'approcher la guerre et les conflits violents. La Shoah tient une place dans cette transformation des mémoires collectives sur les massacres.

En Ukraine, et en Europe plus généralement, l'aspect le plus délicat de ce qu'on pourrait appeler « la politique de la mémoire » touche au rôle de la population locale dans la mise en oeuvre de la Shoah. L'immense

disproportion entre le nombre de tueurs (quelques milliers de troupes de sécurité allemande, surtout les *Einsatzgruppen*) et le nombre de victimes nous indique que chaque massacre requérait nécessairement une main-d'œuvre locale. Il est ainsi incontestable que des ex-citoyens de Pologne ou d'URSS, dans le territoire appartenant maintenant à l'Ukraine, ont perpétré des crimes de guerre. Mais comment incorporer cette question brûlante dans les narratifs de la guerre ? La question n'est pas nouvelle, puisque des tribunaux de crimes de guerre contre des « collaborateurs », parfois en relation avec la Shoah, ont été tenus en Union soviétique et en Europe de l'Est depuis la guerre, et puisque des agences gouvernementales aux États-Unis et au Canada ont enquêté, depuis trois décennies, sur la présence possible de citoyens ayant participé à la Shoah. Le cas de John Demjanjuk est le plus connu et est redevenu d'actualité en 2009⁴⁷.

La question n'est peut-être pas nouvelle, mais elle doit être posée différemment. Les procès soviétiques, en accord avec le narratif officiel de la guerre, ont minimisé, ou passé sous silence, la nature de la Shoah. Quant aux enquêtes nord-américaines, elles se sont concentrées sur des cas extrêmes de collaboration : la présence d'Ukrainiens (ou de Lettons) parmi les gardes SS dans les camps de la mort et le rôle de la division *Waffen-SS* « *Halychyna* »⁴⁹. L'association entre Ukrainiens et SS a depuis longtemps envenimé la mémoire de la guerre, mais elle escamote en fait une question plus conséquente de collaboration ukrainienne, et minimise la dimension nationale de l'insurrection ukrainienne. Les Ukrainiens qui sont devenus gardes dans les camps ont été recrutés dans les camps de prisonniers de guerre soviétiques, ces mêmes camps de la mort par la faim. Ces Ukrainiens, de toute évidence, n'étaient pas liés au mouvement national ukrainien. Quant à la division *Halychyna*, elle fut créée pour combattre l'Armée rouge, et son implication probable dans des massacres contre des civils ne visait pas des Juifs⁴⁹. Le symbolisme de l'affiliation « SS », dans ce cas, est trompeur.

La fixation SS est trompeuse, parce que la question politique cruciale est de savoir si des civils ont été massacrés au nom d'un projet politique et si la mémoire de ces massacres est obscurcie par une volonté de préserver la légitimité de ce projet. Les nationalistes ukrainiens d'Ukraine et de la diaspora ont toujours été très réticents à accepter que des Ukrainiens ont travaillé dans les camps de la mort, de par leur crainte que la culpabilité de ces individus soit transposée à une culpabilité collective des Ukrainiens, dont « l'antisémitisme » historique expliquerait leur présence dans les camps. La présomption de la culpabilité collective découle d'une vision essentialiste des groupes, une approche primordialiste depuis longtemps discréditée dans les sciences sociales, mais qui demeure très vivante dans les représentations mémorielles. La question fondamentale n'est pas de savoir si les Ukrainiens, ou n'importe quel groupe, peuvent être

collectivement prédisposés à commettre des meurtres de masse, comme le soutient Daniel Goldhagen dans son dernier livre⁵⁰, mais bien de tenter de décoder les logiques de mouvements organisés pouvant expliquer pourquoi des individus « ordinaires » peuvent s'attaquer à des civils, et pourquoi la mémoire de ces faits est si souvent gommée de la mémoire collective.

Le cœur de la question est que la violence contre les Juifs en Ukraine commença au même moment où l'insurrection nationale, menée par l'Organisation des Ukrainiens Nationalistes (OUN) et agissant au nom de la nation ukrainienne, proclama la création d'un État ukrainien indépendant. Les deux phénomènes étaient-ils liés de façon importante ? La recherche historique récente sur les pogroms perpétrés contre les Juifs dans les localités d'Ukraine de l'Ouest à l'arrivée des Allemands en 1941 met en lumière le leadership des milices de l'OUN, émergent de la clandestinité, dans l'organisation des pogroms⁵¹. Les pogroms ont été un acte de revanche à la suite de la découverte des massacres lugubres dans les prisons du NKVD. La perception populaire du NKVD comme un organe « juif » était tenace⁵². Les Juifs, dans cette vision du monde amplifiée par l'OUN, étaient collectivement responsables des crimes du régime soviétique. Dans des affiches placardées partout à Lviv, le chef-lieu de la province de Galicie, l'OUN utilisa des mots codés pour faire circuler le message.

L'OUN, un mouvement nationaliste d'extrême-droite, qui domina l'espace politique ukrainien sous l'occupation allemande, véhiculait des conceptions, fort répandues dans les cercles nationalistes de l'époque en Europe centrale, sur l'homogénéité nationale de la mère-patrie. L'OUN, rapidement bannie par les Allemands, après son impétueuse déclaration d'indépendance, encouragea ses membres à se joindre à la police afin d'acquérir de l'expérience dans le maniement des armes⁵³. Plusieurs d'entre eux se joignirent par la suite à l'UPA, la branche armée de l'OUN qui combattit les forces soviétiques jusqu'au début des années 50, une des insurrections nationales les plus remarquables de l'histoire européenne récente⁵⁴. L'insurrection a généré un narratif mémoriel durable, en opposition au narratif soviétique, qui a connu pour la première fois, après l'élection du président Ioutchtchenko, une représentation étatique. L'OUN-UPA jouit d'une popularité indéniable auprès d'une frange importante d'Ukrainiens pour la simple, et importante, raison que le mouvement rassemblait une cohorte entière de jeunes gens qui se sont battus pour l'indépendance de leur nation. Il est de plus en plus certain, cependant, bien que la documentation historique reste fragmentaire, que les combattants de l'OUN-UPA ont été impliqués dans le massacre de civils. C'est la question de fond, bien plus troublante politiquement que la responsabilité individuelle d'un Ukrainien à Treblinka : des individus affiliés à l'OUN-UPA et agissant

au nom de la libération du peuple ukrainien ont commis des crimes de guerre. Comment traiter de ces crimes dans les débats politiques et académiques contemporains dans la mémoire de la guerre?

Les crimes de guerre ont été à l'avant-scène de la politique internationale depuis les guerres en Yougoslavie et le génocide au Rwanda. Toutefois, le jugement d'individus pour crimes datant de la Deuxième Guerre mondiale tire à sa fin, puisque la cohorte de présumés criminels est en voie de disparition, due à son âge avancé. Cela ne rend pas pour autant obsolète la question des crimes de cette guerre, mais a pour conséquence de déplacer l'argument juridique de la responsabilité individuelle vers une question de responsabilité civique et politique.

Les mouvements politiques de type OUN-UPA ont commis des crimes de guerre en ayant recours au principe de responsabilité collective. Les Juifs, dans les pogroms et durant la Shoah, étaient tenus collectivement responsables des crimes de l'État soviétique. Les Polonais de Volhynie, en 1943, étaient déclarés collectivement responsables des crimes de l'État polonais dans les campagnes de « pacification » et autres mesures répressives de l'entre-deux-guerres⁵⁵. Le principe de responsabilité collective était largement accepté durant la guerre, même par les Alliés qui en firent usage dans leurs bombardements meurtriers des villes allemandes en 1944-1945, et ensuite dans leur tolérance de l'immense nettoyage ethnique des communautés allemandes de Tchécoslovaquie, Pologne et autres États d'Europe centrale, un acte de punition collective pour les crimes du régime nazi⁵⁶.

Depuis l'ascension graduelle des droits individuels dans les valeurs européennes et occidentales, depuis les années 1970, le principe de responsabilité collective pour justifier le fait de prendre des civils pour cible est devenu indéfendable. Le discours sur les droits humains serait vide de sens si des individus pouvaient être pris pour cibles ou tués non pas pour des actes qu'ils auraient commis personnellement, mais en raison d'une responsabilité imputée à un groupe entier auquel ils sont confinés par le regard extérieur. La démonisation de l'OUN-UPA comme un mouvement nazi, fasciste et antisémite, que l'on retrouve fréquemment dans le discours russe (et ukrainien dans les provinces de l'Est), et parfois occidental, est inutile d'un point de vue analytique et entrave une discussion sérieuse sur les justifications implicites du principe de responsabilité collective prédominant dans les narratifs mémoriels. Les Ukrainiens, en tant que communauté politique, dans la mesure où ils considèrent l'OUN-UPA comme un acteur important de leur histoire nationale, ont la responsabilité, comme toute société démocratique contemporaine, de s'interroger sur le dilemme moral d'un mouvement qui s'est battu pour un « bien » public, l'indépendance nationale, tout en commettant des « maux » publics, soit le meurtre de civils, dont des Juifs, en vertu d'une cause dite supérieure.

L'histoire ukrainienne nous apprend que des millions d'Ukrainiens ont péri lors de la famine de 1932-1933 comme punition collective pour le prétendu « sabotage » de la collectivisation en Ukraine, alors que d'autres Ukrainiens, quelques années plus tard, militant pour un mouvement de libération nationale, ont commis des violences de masse contre des civils en recourant au même principe de responsabilité collective.

Ce principe a été utilisé par toutes les formations armées de la guerre en Ukraine – par les bataillons SS et la Wehrmacht, par le NKVD, l'Armée rouge, les partisans, l'insurrection polonaise (*Armia krajowa*) et par l'OUN-UPA. Toutes les communautés politiques pour qui les actes de ces formations armées occupent une place de choix dans les représentations mémorielles de la guerre ont à faire face au côté sombre de ces forces armées. Cela inclut les Ukrainiens et le climat politique en Ukraine, et très certainement en Pologne et en Allemagne, est beaucoup plus favorable à cette introspection douloureuse du passé que les tentatives autoritaires en Russie de rétablir le grand narratif héroïque de l'Union soviétique, sur le mode du récit moral, qui ne tolère aucune question difficile.

EN GUISE DE CONCLUSION

L'usage du principe de responsabilité collective pour attaquer des civils est indéfendable. Cela signifie que notre regard éthique sur un massacre, sur le meurtre de civils, ne peut varier selon les circonstances. Le meurtre de civils est un crime de guerre lorsqu'il est commis pour accomplir un objectif pathologique (*Lebensraum*), mais aussi lorsque l'objectif est normativement acceptable (indépendance, décolonisation, révolution sociale, sécurité et ainsi de suite). Une relecture critique du passé, avec la Deuxième Guerre mondiale en ligne de mire, est devenue une composante essentielle de l'identité européenne. Puisqu'une masse critique d'Ukrainiens, au sens civique du terme, aspire à se joindre à l'Europe, une déconstruction des narratifs mémoriels classiques, à la fois soviétique et ukrainien nationaliste, et une discussion ouverte sur les pages noires de la guerre deviennent partie prenante du processus d'europanisation de l'histoire.

Un regard critique sur le passé n'est pas un jugement de responsabilité collective d'un groupe des actions de ses descendants. La responsabilité collective est un concept primordial. Si son usage pour cibler des civils est indéfendable, son usage pour en blâmer une collectivité entière l'est tout autant. Les Ukrainiens ne sont pas responsables collectivement des crimes commis par l'OUN-UPA, parce que « les Ukrainiens » est une construction mythique. Cependant, la communauté politique de l'Ukraine, dont les frontières sont déterminées démocratiquement, peut ressentir une certaine responsabilité à se confronter à ces crimes, dans la mesure dans la mesure où la mémoire de ces événements historiques reste indissociable de l'identité ukrainienne.

Cela est vrai de toutes les communautés politiques – française, face aux crimes du colonialisme; américaine, face aux crimes de la guerre du Vietnam; canadienne, face aux crimes contre les Premières Nations, pour n'en nommer que trois – dans la mesure où les individus constituant ces communautés continuent d'éprouver une certaine affinité avec les générations du passé. C'est la démocratisation de la mémoire, où l'on accorde la plus haute considération à l'individu – et non à l'État ou à la nation.

NOTES

1. Une version antérieure de ce chapitre a été présentée au congrès des Slavistes (AAASS) à Boston en novembre 2009 et à Sciences Po en octobre 2009. L'auteur voudrait remercier Jean-François Ratelle et Oleksandr Melnyk pour leur assistance au niveau de la recherche.

2. Jacques Sémelin, *Purifier et détruire: Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil, 2005, pp. 384-86.

3. Les protocoles additionnels de 1977 de la Convention de Genève stipulent que le fait d'attaquer délibérément des civils, ou d'organiser des bombardements indiscriminés causant des pertes civiles excessives par rapport à l'avantage militaire direct, constitue un crime de guerre. Voir « Conventions 1949 et Protocoles additionnels » sur le site du Comité international de la Croix-Rouge, <http://www.icrc.org/fre>.

4. Les estimés des ONG d'Israël et de Palestine – B'Tselem et le Centre palestinien pour les droits humains – convergent sur le nombre de morts palestiniens (environ 1400), mais divergent sur la proportion des civils tués (55% contre 65%). En outre, les ONG, partageant le même estimé du nombre de policiers palestiniens tués, ne s'entendent pas sur leur statut en zone de combat, la partie palestinienne faisant une distinction entre combattants armés et policiers, une optique contestée par leurs homologues israéliens, soupçonnant la police d'être étroitement liée au mouvement Hamas. Les deux ONG arrivent ainsi à des proportions très différentes des pertes chez les non-combattants (55% contre 80%). La mission d'enquête Gladstone, mandatée par les Nations-Unies, ayant noté ces divers estimés, s'est dite « très inquiète » des chiffres avancés par les ONG palestiniennes, et a conclu que les opérations militaires, ayant produit un nombre « extrêmement » élevé de victimes civiles, n'étaient pas proportionnelles aux objectifs militaires et avaient pour but de punir collectivement la population de la bande de Gaza, ce qui constitue des crimes de guerre. Voir <http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/12session/A-HRC-12-48.pdf>. Pour une critique sévère du rapport Goldstone, voir Thomas Halbertal, « The Goldstone Illusion: What the U.N. Report Gets Wrong About Gaza — and War », *The New Republic*, 18 novembre 2009, pp. 22-27.

5. Scott Straus, « Contested Meanings and Conflicting Imperatives: A Conceptual Analysis of Genocide », *Journal of Genocide Research*, vol. 3, n°3, pp. 349-75.

6. Pour une interprétation favorable à l'application du concept de génocide à la famine ukrainienne, voir Andrea Graziosi, « Les famines soviétiques de 1931-1933 et le Holodomor ukrainien. Une nouvelle interprétation est-elle possible et quelles en seraient les conséquences? » *Cahiers du monde russe*, vol. 46, n°3, 2005, pp. 453-72.

7. Stathis Kalyvas, *The Logic of Violence in Civil Wars*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 2006, p. 198, et Benjamin A. Valentino, Paul Huth et Dylan Balch-Lindsay, « Draining the Sea : Mass Killing and Guerrilla Warfare », *International Organization*, vol. 58, n°2, hiver 2004, p. 384.

8. Le fait que certains pays, notamment les États-Unis, n'ont ratifié ni les protocoles additionnels de la convention de Genève, ni la création de la Cour pénale internationale, chargée d'enquêter sur les crimes commis contre des civils, a pour effet de politiser le débat.

9. Alexander B. Downes, *Targeting Civilians at War*, Ithaca (NY), Cornell University Press, 2008; Kalyvas, *op.cit.* pp. 146-72.

10. Les trois épisodes les plus mémorialisés étant l'insurrection du ghetto de Varsovie, dont la date du déclenchement est devenue le jour du souvenir de la Shoah en Israël (*Yom HaShoah*), l'insurrection du camp de Treblinka et la résistance dans les forêts biélorusses de la journaliste des frères Bielski, au sujet duquel le film *Les insurgés (Defiance)* a connu une diffusion grand public en 2009.

11. Linda Melvern, *Conspiracy to Murder: The Rwandan Genocide*, New York, Verso, 2004.

12. Sur le traumatisme de la guerre, voir Stéphane Tison, « Traumatisme de guerre et commémorations », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°4 (216), 2004, pp. 5-29, et C. G. Antonius et M. Robben, « How Traumatized Societies Remember: The Aftermath of Argentina's Dirty War », *Cultural Critique*, n°59, hiver 2005, pp. 122-28.

13. Sur l'histoire de la négation soviétique de la famine, voir Liudmila Grynevych, « The Present State of Ukrainian Historiography on the Holodomor and Prospects for Its Development », *Harriman Review*, vol. 16, n°2, novembre 2008, pp. 10-20. Disponible sur le site du Harriman Review, www.harrimaninstitute.org/research/harriman_review.html.

14. Dans *Un acte honteux: le génocide arménien et la question de la responsabilité turque* (Paris, Denoël, 2008), un des premiers livres d'historiens turcs soutenant que les massacres étaient un génocide, Taner Akçam écrit que Kemal avait reconnu la responsabilité « honteuse » du mouvement national turc dans les massacres. Pour une position contraire, faisant remonter le narratif de négation aux interventions de Kemal, voir Fatma Utgen, « The Myth of Murderous Armenians: Mustafa Kemal Atatürk and the Armenian Issue », communication livrée au congrès ASN, Université Columbia, avril 2009.

15. Sur la construction de la Shoah comme mal absolu, ou « radical », voir

Jeffrey C. Alexander, *Remembering the Holocaust: A Debate*, Oxford, Oxford University Press, 2009. Voir aussi Emmanuel Droit, « Le Goulag contre la Shoah : mémoires officielles et cultures mémorielles dans l'Europe élargie », *Vingtième siècle*, n°2, 2007, pp. 101-120.

16. Pour une réflexion pénétrante sur la volatilité de la mémoire face au social, voir Michel Foucault, « Les meurtres qu'on raconte », dans *Moi, Pierre Rivière*, Paris, 1973, pp. 265-76.

17. Patrick Desbois, *Porteur de mémoires: Sur les traces de la Shoah par balles*, Paris, Michel Lafon, 2008, ainsi que le documentaire *Shoah par balles: L'Histoire oubliée*, de Romain Icart, Paris, MK2 Docs, 2008. Pour une critique de la présentation publique du projet, Christian Ingrao et Jean Solchany, « La "Shoah par balles" : Impressions historiennes sur l'enquête du Père Desbois et sa médiatisation », *Vingtième siècle*, n°102, avril-juin 2009, pp. 3-18.

18. Icart, *Shoah par balles*. La Commission extraordinaire soviétique, qui enquête sur les crimes de guerre commis par les forces allemandes, à la libération des territoires soviétiques, recueille un grand nombre de témoignages, mais sans doute pas d'enfants et d'adolescents, devenus plus tard les témoins du Père Desbois. Sur le travail de la Commission, voir Nathalie Moine, « La commission d'enquête soviétique sur les crimes de guerre nazis: entre reconquête du territoire, écriture du récit de la guerre et usages justiciers », *Le Mouvement Social*, n°1 (222), 2008, pp. 81-109.

19. Icart, *Shoah par balles*.

20. John-Paul et Eva Himka, « Absence and Presence of Genocide and Memory: The Holocaust and the Holodomor in Interviews with Elderly Ukrainian Nationalists in Lviv », communication présentée au Fifth Annual Danyliw Seminar, Chaire d'études ukrainiennes, Université d'Ottawa, octobre 2009. UPA (*Ukrainska povstanska armia*) est l'acronyme ukrainien de la guérilla ukrainienne.

21. La Shoah est connue en ukrainien, tout comme en russe, par le terme américain d'Holocauste (*Golokost*). *Holodomor* (le meurtre par la faim) est le terme officiel en Ukraine de la commémoration de la Famine de 1932-33.

22. Sur les pogroms, voir Dieter Pohl, « Anti-Jewish Pogroms in Western Ukraine—AResearch Agenda », dans Elazar Barkan, Elizabeth A. Cole, and Kai Struve (dir.), *Shared History—Divided Memory: Jews and Others in Soviet-Occupied Poland, 1939-1941*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag GMBH, 2007, pp. 305-13 ; et Kai Struve, « Mass Executions and Pogroms against Jews in Eastern Galicia during Summer 1941 », communication présentée au Fifth Annual Danyliw Seminar, Chaire d'études ukrainiennes, Université d'Ottawa, octobre 2009.

23. John-Paul et Eva Himka, « Absence and Presence of Genocide and Memory », art. cité.

24. Gérard Noiriel, *À quoi sert « l'Identité nationale » ?*, Paris, Agone, 2007.

25. Gérard Noiriel, *op. cit.*, p. 8.

26. Sur le narratif soviétique, Tatiana Zhurzhenko, « Re-narrating World War

II: Politics of Memory in the Ukrainian-Russian Borderlands », communication présentée au colloque « World War and the (Re)Creation of Historical Memory in Contemporary Ukraine », Kiev, 2009, disponible sur le site du colloque. Sur le narratif ukrainien, Andrij Portnov, « Pluralität der Erinnerung: Denkmäler und Geschichtspolitik in der Ukraine », *Osteuropa*, n°6, 2008.

27. Le nombre de morts soviétiques est maintenant estimé à 27 millions. Une variation du narratif soviétique se retrouve dans le narratif mémoriel de la Biélorussie – recelant, du reste, une certaine ambiguïté quant au groupe concerné, alternativement « soviétique » ou « biélorusse » – affirmant avec une plus grande régularité que la Biélorussie est le pays européen ayant le plus souffert. Voir Alexandra Goujon, « The Memory of Nazi Punitive Actions in Belarus and Ukraine: The Khatyn Case in Comparative Perspective », communication présentée au Fifth Annual Danyliw Seminar, Université d'Ottawa, 2009, disponible sur le site de la chaire, www.ukrainianstudies.uottawa.ca.

28. La Russie réagissait alors aux contre-narratifs mémoriels de la guerre en Ukraine occidentale et dans les pays baltes, glorifiant les mouvements de libération nationale et dénonçant les « crimes du communisme ». La Deuxième Guerre mondiale est appelée « Grande guerre patriotique » en Russie. Anton Orekh, « Medvedev's Terrifying Order: Who Will Sit on Medvedev's New Commission? » *RFE/RL.org*, 21 mai 2009.

29. Tatiana Zhurzhenko, art. cité.

30. Volodymyr Vytrovych (dir.), *Ukrain'ska povstans'ka armia: istoriia neskorennykh*, Lviv, Tsentri doslidzhen' vyzvol'nykh zmahan', 2007.

31. Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation?*, Paris, Presses Pocket, 1992, p. 41.

32. Gérard Noiriel, *op. cit.*

33. Au niveau social, l'Ukraine est divisée géographiquement, sur un axe est-ouest, par deux narratifs mémoriels concurrents, et essentialisants. La « guerre des monuments » symbolise cet affrontement. Voir Andrij Portnov, art. cité. Sur les monuments en Ukraine de l'Est, voir également Sofia Grachova, « Unknown Victims: Ethnic-Based Violence of the World War II Era in Ukrainian Politics of History after 2004 », communication présentée au Fourth Annual Danyliw Seminar, Université d'Ottawa, 2008, disponible sur www.ukrainianstudies.uottawa.ca.

34. Jeffrey C. Alexander, *op. cit.*

35. Zygmunt Bauman, *Modernité et Holocauste*, Paris, Éditions Complexe, 2008.

36. Sur la violence de la dépossession, Benjamin A. Valentino, *Final Solutions: Mass Killings and Genocide in the XXth Century*, Ithaca (NY), Cornell University Press, pp. 71-76.

37. Timothy Snyder, « Holocaust: The Ignored Reality », *New York Review of Books*, 16 juillet 2009.

38. Sur le massacre de Srebrenica, Sylvie Matton, *Srebrenica : un génocide annoncé*, Paris, Flammarion, 2005. Babi Yar, le massacre de 34 000 Juifs de Kiev en 1941, et qui est demeuré relativement périphérique dans la mémoire

occidentale de la Shoah contrairement à la mémoire de la communauté juive, pourrait potentiellement acquérir un statut équivalent à Srebrenica si le paradigme de la « Shoah par balles » devient dominant.

39. Sarah B. Farmer, *Oradour 10 juin 1944*, Paris: Perrin, 2007.

40. Alexandra Goujon, art. cité, et Per Rudling, « The Khatyn Massacre and the *Schutzmannschaft* Battalion 118: A Historical Controversy Revisited », à paraître.

41. Michael Walzer, *Guerres justes et injustes*, Paris, Gallimard, 2006.

42. Sur les massacres du NKVD, Marco Carynnyk, « The Palace on the Ikva–Dubne, September 18th, 1939 and June 24th, 1941 », dans Elazar Barkan, Elizabeth A. Cole, et Kai Struve (dir.), *Shared History – Divided Memory: Jews and Others in Soviet-Occupied Poland, 1939-1941*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag GMBH, pp. 262-301.

43. Sur le sort des prisonniers de guerres soviétiques, Karel Berkhoff, « The Mass Murder of Soviet Prisoners of War and the Holocaust: How Were They Related? », *Kritika*, vol. 6, n°4, automne 2005, pp. 789-96. Sur les massacres de Polonais en Volhynie, Timothy Snyder, « The Causes of Ukrainian–Polish Ethnic Cleansing 1943 », *Past & Present*, vol. 179, n°1, 2003, pp. 197-234. Ces massacres provoquèrent la fuite de toute la population polonaise de la région. En 1947, la population ukrainienne se retrouvant de l'autre côté de la frontière polonaise nouvellement établie fut, à son tour, déportée.

44. Karel Berkhoff, *Harvest of Despair: Life and Death in Ukraine under Nazi Rule*, Cambridge (MA), Harvard University Press. L'Ukraine occidentale était rattachée au *Generalgouvernement*.

45. Sur la narratif soviétique de la Shoah, Antonella Salmonelli, *L'Union soviétique et la Shoah*, Paris, La Découverte, 2008 ; sur l'État « judéo-bolchévique », Jonathan Littell, *Les Bienveillantes*, Paris, Gallimard, 2006.

46. En Ukraine, ainsi qu'en Russie, la recherche historique sur la Shoah est maintenant possible et un certain nombre de plaques commémoratives ou monuments sont apparus, le plus souvent à l'initiative de la diaspora juive. Ce narratif juif de la Shoah est cependant très faiblement intégré, sinon totalement escamoté, par les narratifs dominants. En Ukraine, la Shoah est reconnue comme un événement de l'histoire mondiale, mais non de l'histoire de l'Ukraine. Cf. Olena Ivanova, « Ukrainian High School Students' Understanding of the Holocaust », *Holocaust and Genocide Studies*, vol. 18, n°3, 2004, pp. 402-20.

47. Scott Raab, « John Demjanjuk : The Last Nazi », *Esquire*, octobre 2009.

48. Harold Troper et Morton Weinfeld, *Old Wounds: Jews, Ukrainians, and the Hunt for War Criminals in Canada*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2000.

49. Certains membres de cette division ont sûrement pris part à la Shoah dans la milice ukrainienne avant de la rejoindre. « Halychyna » semble avoir été impliquée dans le massacre de civils polonais à Huta Pieniacka en 1943 et, curieusement, dans la répression brutale de l'insurrection slovaque alors que la division – précédemment décimée dans la Bataille de Brody contre l'Armée

rouge – retraitait vers l'Ouest. Sur Huta Pieniacka, Snyder, « The Causes of Ukrainian–Polish Ethnic Cleansing 1943 », art. cité, et le documentaire *SS in Britain* (Yorkshire TV, 2000). Sur la Division et l'insurrection slovaque, Andrej Findor, « Politics of Memory and Identity: How (Not) to Study Museum Exhibitions », communication présentée au colloque « World War and the (Re) Creation of Historical Memory in Contemporary Ukraine », Kiev, 2009.

50. Goldhagen, dans *Worse than War* (New York, Public Affairs, 2009), écrit que les Ukrainiens, ainsi que d'autres nationalités à travers l'Europe de l'Est, ont « soudainement activé » leurs « croyances éliminationnistes latentes » lorsque les Allemands ont déclenché la guerre à l'Est.

51. Marco Carynnyk, « “Jews, Poles, and other scum”: Ruda Różaniecka, Monday, 30 June 1941 », communication présentée au Fourth Annual Danyliw Seminar, University of Ottawa, 2008. Disponible sur www.ukrainianstudies.uottawa.ca.

52. La vision du pouvoir soviétique comme une « commune juive » (*zydokomuna*) remonte à la Révolution bolchévique et inspira les pogroms de la guerre civile. Pour des raisons sociologiques qui restent à être étudiées sérieusement, la proportion de gens de « nationalité » juive dans les organes du parti, du gouvernement et, en particulier, de la police secrète, était de beaucoup supérieure à la proportion de la communauté juive en URSS dans les années 1920-1930. Cette proportion s'estompa considérablement à la fin des années. Sur ce dernier point, Jan Gross, « The Jewish Community in the Soviet-Annexed Territories on the Eve of the Holocaust: A Social Scientist's View », dans Lucian Dobroszycki et Jeffrey S. Gurock (dir.), *The Holocaust in the Soviet Union: Studies and Sources on the Destruction of Jews in the Nazi-Occupied Territories of the USSR, 1941-1945*, Armonk (NY), pp. 155-71.

53. John-Paul Himka, « Ukrainian Collaboration in the Extermination of the Jews during the Second World War: Sorting Out the Long-Term and Conjunctural Factors », dans Jonathan Frankel (dir.), *The Fate of the European Jews, 1939-1945. Continuity or Contingency?*, Studies in Contemporary Jewry. An Annual, vol. 13. Oxford, Oxford University Press, 1997, pp. 170-89.

54. Jeffrey Burds, « AGENTURA: Soviet Informants' Networks and the Ukrainian Rebel Underground in Galicia, 1944-1948 », *East European Politics and Societies*, vol. 11, n°1, hiver 1997, pp. 89-130.

55. Sur les campagnes de « pacification », Timothy Snyder, *Sketches from a Secret War*, New Haven, Yale University Press, 2005.

56. Pour une réflexion critique du nettoyage ethnique des Allemands, Robert M. Hayden, « Schindler's Fate: Genocide, Ethnic Cleansing and Population Transfers », *Slavic Review*, vol. 55, n°4, hiver 1996, pp. 727-48.